

345. *Sth. von Holland Wilhelm von Oranien an Hgin. Margaretha von Parma: gibt die versprochenen Informationen aus Amsterdam über die durch die Sundsperrre hervorgerufene Getreideteuerung und Schädigung der Schifffahrt. An 200 Schiffe warten auf die Sundpassage. Deputation Amsterdams an die Herzogin. Gewaltsame Sundpassage und Besendung des Königs von Dänemark; letzteres empfohlen. Vorgehen gegen die Getreidemonopolen. Durchreise eines dänischen Edelmanns nach Spanien. — Amsterdam, 1565 Mai 16.*

*Nachschrift: Bessere Nachrichten aus dem Sunde.*

*B aus RA Brüssel, Aud., Kspz. Oraniens, Reg. 86 Bl. 75—76, Or. — Gedruckt: daraus Gachard, Correspondance de Guillaume le Taciturne II S. 94—97.*

A Madame.

Madame, suivant qu'avois escript à vostre alteze qu'arrivant en Amstelredamme, y m'enquerrerois particulièrement, en quelz termes les choses y seroient, à cause du haulcement et rencherissement des bledz, procedant de la cloture du Zondt, je m'en suis enquis bien avant, et treuve certes, que les magistratz, tant de ceste ville que autres de ce pays, sont bien empeschez, pour y mettre quelque remede, tant pour la crainte, qu'ilz ont que le soille d'Oistlande, valissant desia cinquante-deux florins d'or le last et le froment septante-deux, se pourra encoires haulcer de jour à aultre, que aussi toute la traficque d'Oistlande cesse, dont la principale négociation, tant de ceste ville, que de tout le pays de Hollande, depend, et leur vient inestimable interest, à cause que toutes les navires, accoustumees naviguer en ceste saison, sont desja la pluspart parties, et sont contraint celles, qui sont prestes, entretenir de maronniers, bootsgesellen et d'autres choses necessaires, sans en tirer aucun service ny prouffit. En oultre, madame, estans hier arrivez icy deux navires dudit Zondt, disoient les maronniers qu'il y a bien deux cens navires, qui sont là, attendans en espoir passer oultre, lesquels le roy de Denemarque ne permet entrer aucun port, de sorte qu'avec la premiere tempeste sont en grant dangier se perdre.

Ceux de ceste ville envoient leurs deputez vers vostre alteze, pour declairer à icelle le tout plus amplement, et supplier d'avoir quelque remede. Et de ma part, madame, pour en donner advis, m'en treuve bien perplex, comme l'on en pourroit user: car les choses ne peuvent demourer en telz termes, sans tumber en grans inconveniens. Et me semble, madame, soubz correction treshumble, qu'il n'y a en cecy que deux remedes; l'ung sur mer, tellement, que, par force, l'on pourroit passer et repasser ledit Zondt, lequel remede neantmoins est difficile, à cause de peu de moien qu'il y a dresser quelque armee, et oires qu'il y en eust, il seroit hazardeux; car, courant le

bruit que sa majesté s'armasse par decà, le bled, lequel l'on ne pourroit esperer mener de Dansicq, Poloigne et d'ailleurs en ce pays, sinon par force, se haulcheroit au double, et toutes noz navires, estans par delà, seroient en dangier d'estre prises ou perdues. Avecq cela, se mectre en une guerre, il ne se pourroit faire que avecq tres-grande perte et dommaige de ces pays, oires que, avecq la force de sa majeste l'on en viendroit, comme je pense, à bonne fin. L'autre remede seroit, madame, d'envoier quelcun de qualite et agreable, pour traicter avecq ledit roy, ou, en cas qu'il ne voudroit ouvrir ledit Zondt, pour les raisons qu'il allegue qu'en ce faisant son ennemi en est fortifié, que, pour le moins, il laississe passer les navires venans d'Oost, et les nostres chargez seulement de balasst, dont son ennemy ne peult tirer prouffit, ce que je pense l'on eust obtenu, si l'on eust envoié ung personaige vers ledit roy, suivant ce que vostre alteze l'avoit une fois resolue. Il seroit bon aussi, madame, faire quelque ordonnance sur ces monopoleurs de bled; lesquelz, oires que le Zondt fusse ouvert, et qu'il y a encoires grande quantité de bled bon marchie à Danssicq et au royaume de Poloigne, ilz chercheront toutes practiques pour faire continuer la chiereté dudit bled, à cause de la petite apparence qu'il y a à present d'avoir en ce pays une fertile annee, ne fut que, par icelle ordonnance, il y fusse obvié, estant à craindre que aucuns desdits monopoleurs sont cause de la fermeture dudit Zondt, pour tant plus chierement vendre leursdis bledz.

Il y a passé icy ung gentilhomme du roy de Dennemarcque allant vers sa majesté en Espagne; lequel, comm'il me dit, y pensoit aller droit, sans passer ces pays. Je pense qu'il ne porte autre chose que l'excusation de la fermeture dudit Zondt, et l'esperance de briefve ouverture; car, comme je pavois entendre, l'on est après pour faire l'accord entre les roys de Denne-marquen et Zwede. Il me dit, puisqu'il lui convenoit passer par Bruxelles, estoit mary n'avoir aucunes lettres de son maistre à vostre alteze; que, neantmoins, il baiseroit les mains à icelle: ce que tiens il aura fait. Il passoit icy en si grande dilligence, qu'il n'estoit icy que trois ou quatre heures. Sur ce, madame, baisant très-humblement les mains de vostre alteze, je prieray Dieu donner à icelle santé et longue vie. D'Amstelredam, le 16. jour de may 1565.

Madame, depuis cestes escriptes, j'ay eu nouvelles que les deux cens navires dont est faites mention en mes lettres, qui estoient en dangier se perdre, le roy les a fait entrer au port, et que trois navires, tant de Dansicq que autres, sont desjà passez: qu'est signe, comme j'espere, l'on laissera aussi bientôt passer les nostres. De ce qu'entendray davantaige, ne fauldray en advertir vostre alteze.

De vostre alteze tres-humble serviteur

*Eigenhändig*: Guillaume de Nassau.